



Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE
Commune de QUAIX EN CHARTREUSE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MARS 2026

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Nombre de conseillers présents : **12**
Nombre de conseillers votants : **14**

Présents : Eric ROSSETTI, Alexia PROUST, Pierre FAURE, Emmanuelle PAQUIER, Alain MERLE, Mélanie NAUTIN, Olivier FLAVEN, Sébastien FALCO, Jean-Christophe VILLAIN, Audrey BOUVIER, Thierry ROUZIER, Sandrine PONCET

Absents ayant donné pouvoir : Fanny SOCQUET-JUGLARD a donné pouvoir à Mélanie NAUTIN, Anne MARECHAL a donné pouvoir à Alexia PROUST

Absents : Arnaud PITRE,

Par suite d'une convocation en date du seize mars deux-mille-vingt-six, les membres composant le conseil municipal de QUAIX-EN-CHARTREUSE se sont réunis en mairie, le vingt mars deux-mille-vingt-six à vingt heures trente minutes, sous la présidence de M. MERLE Alain.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal. Il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Pierre FAURE est désigné pour remplir cette fonction.

2026 17 : élections des membres titulaires de la commission d'appel d'offres

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret, scrutin de liste. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal
DECIDE

De désigner comme Président de la commission d'appel d'offres : M. Eric ROSSETTI

Membres titulaires : Sièges à pourvoir : 3

- **Nombre de votants : 14**
- **Bulletins blancs ou nuls : 0**

- **Nombre de suffrages exprimés : 14**

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) :

		Attribution au quotient (=1ère répartition)	Attribution au plus fort reste	TOTAL
Liste 1 :	- Pierre FAURE - Sébastien FALCO - Olivier FLAVEN	3		3
Liste 2 :				

Proclame élus les membres titulaires de la commission d'appel d'offres suivants :

M. Eric ROSSETTI : Président

M. Pierre FAURE, M. Sébastien FALCO, M. Olivier FLAVEN : membres de la commission d'appel d'offres

Le Maire
Eric Rossetti



Le secrétaire de séance
Pierre FAURE



Fait et délibéré en mairie de QUAIX-EN-CHARTREUSE, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture, à la date ci-dessus mentionnée.